



Envoyé en préfecture le 17/04/2018
Reçu en préfecture le 17/04/2018
Affiché le 16/04/18 SLO
ID : 045-200005932-20180410-2018_03_47-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 avril 2018

2018-03-47

Date d'affichage : 16 avril 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 avril 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Constance de PÉLICHY à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENT EXCUSE: M. Vincent CALVO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Suppression d'une AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par délibération n°2017-03-72 en date du 11 avril 2017,

Cette AP était articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	100 000€	20 000 €	50 000 €	30 000 €

Considérant qu'il convient pour la CCPS de ne pas réaliser dans l'immédiat son PLU en raison de l'élaboration en cours du SCoT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

SUPPRIME l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE